

*La Banque et l'État*, par PHILIPPE AYMARD. Un vol., 6¼ po. x 9½, broché, 289 pages — LIBRAIRIE ARMAND COLIN, Paris, 1960

Jean Mehling

Volume 36, numéro 4, janvier–mars 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001583ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001583ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mehling, J. (1961). Compte rendu de [*La Banque et l'État*, par PHILIPPE AYMARD. Un vol., 6¼ po. x 9½, broché, 289 pages — LIBRAIRIE ARMAND COLIN, Paris, 1960]. *L'Actualité économique*, 36(4), 764–766.  
<https://doi.org/10.7202/1001583ar>

passifs, mais ils peuvent eux-mêmes avoir leur propre influence tant sur le prix des facteurs de production que sur le prix des produits finis.

Cette argumentation nous amène à constater que l'étude de Weintraub laisse de côté une partie du phénomène de la répartition des revenus. En effet, si les salaires représentent 50 p.c. de la valeur ajoutée dans le secteur de la fabrication — pour nous en tenir à cet exemple — il n'en demeure pas moins que les prix dans cette quasi-théorie du coût intégral sont soumis à d'autres influences que celles provenant du coût des salaires, pour au moins 50 p.c. Ainsi le niveau des profits et les frais généraux d'administration influencent-ils les prix de vente d'un produit.

Sans doute ne peut-on refuser à Weintraub le droit de constater qu'en long terme la valeur de la production représente généralement deux fois celle des salaires. Mais on peut s'objecter à l'idée d'établir une politique salariale à partir de cette constatation. En effet, on ne peut dénier aux travailleurs le droit de tenter d'introduire des changements dans la répartition des revenus, c'est-à-dire d'obtenir des augmentations de salaires par le moyen de la diminution des profits. Dire que cela est impossible, que les producteurs vont plutôt augmenter leurs prix, que c'est le consommateur qui, en définitive, va payer la note, aboutit à reconnaître chez les producteurs l'existence d'un certain degré de pouvoir monopolistique. Ce fait statistique — existerait-il — ne peut justifier une politique de cristallisation de l'économie de la distribution à son point actuel: ce serait accepter que certaines industries continuent de réaliser des rentes monopolistiques, sans accorder le droit aux travailleurs de tenter de faire dévier ces revenus en leur faveur.

En dépit des remarques précédentes, le livre de Weintraub peut être classé parmi les contributions importantes apportées au développement de la science économique. Le parallélisme qu'il établit entre la science économique et les sciences physiques dénote chez l'auteur un souci constant de donner à la première une valeur instrumentale déjà atteinte par les sciences physiques.

L'utilisation de la théorie de la répartition des revenus et du contenu en travail pour la détermination de la valeur, n'est pas une idée nouvelle; dans la théorie keynésienne elle-même, le concept de coût unitaire de travail est développé. Mais l'analyse exposée demeure originale par sa présentation; et l'idée d'un instrument utilisable pour la détermination des prix, en dépit de la complexité de l'économie industrielle, représente un apport original de Weintraub.

Gérald Marion

**La Banque et l'État**, par PHILIPPE AYMARD. Un vol., 6¼ po. × 9½, broché, 289 pages. — LIBRAIRIE ARMAND COLIN, Paris, 1960.

L'ouvrage de Philippe Aymard présente un double avantage: d'une part, il constitue une mise au point des derniers développements de la politique bancaire française; d'autre part, il veut brosser un tableau de politique bancaire «orientée» en fonction des impératifs de l'économie nationale.

L'analyse du système bancaire français, telle qu'établie par l'auteur, nous semble présenter un intérêt tout particulier pour le Canada, à l'heure où tant de critiques s'élèvent ici à propos de notre système monétaire. Il est entendu qu'on

ne saurait chercher dans le système français un «modèle» à appliquer ici. Nous voulons seulement mettre en lumière le fait que certaines des idées fondamentales du système français pourraient peut-être fournir matière à réflexion au Canada. Tel est le cas, en particulier, de la centralisation des risques dont Philippe Aymard nous fournit une description poussée.

\* \* \*

On sait que le dernier *Rapport du Gouverneur de la Banque du Canada* pose avec netteté le principe du choix des orientations possibles en matière de crédit: croissance équilibrée par maintien de la valeur de la monnaie, expansion vers le niveau du plein emploi, la stabilité monétaire passant alors au second plan des préoccupations bancaires. Philippe Aymard pose, quant à lui (chapitre I), qu'une politique de crédit peut se manifester conjointement d'une double façon: par une «action négative (lutte contre l'inflation)», par une «action positive (expansion orientée du crédit)». Il rappelle donc qu'en réalité développement économique et inflation ne sont pas antithétiques, dans la mesure toutefois où le maniement des instruments monétaires s'insère dans le cadre plus vaste — d'ailleurs fort délicat — d'une prise en main à la fois globale et sectorielle de l'économie nationale.

Car si l'on est loin, dans l'exemple français, d'une véritable économie de marché, on aurait tort d'imaginer quelque gigantesque planification à la manière soviétique, où la monnaie ne fasse que suivre les mouvements préétablis de la production et de la consommation. En dépit d'indiscutables et louables soucis d'aménagement en fonction des rythmes de développement de l'économie nationale, le système bancaire français laisse tout de même la part très large aux micro-décisions.

Un long chemin sépare, évidemment, l'après-guerre de l'époque actuelle, et la constitution du Service Central des Risques, tel qu'il fonctionne désormais en France, a dû soulever de sourdes résistances. Si quelque jour le système bancaire canadien devait accepter, pour le bien d'une politique qualitative des crédits, des règles de même nature, il lui faudrait tout d'abord prévoir une «rééducation» des banquiers. Il y aurait loin, en effet, des vagues états fournis par les banques à charte en vertu de la Loi des Banques, à ces fiches centralisées des crédits accordés, dont, semble-t-il, les banquiers français n'ont finalement qu'à se féliciter. Ces résistances, l'auteur les a perçues, étant lui-même — sauf erreur — au service d'une grande institution bancaire:

«Freiner l'action des banques est une chose — écrit-il — (page 20), encourager les banques à consentir des crédits en est une autre, infiniment plus grave, en dépit des apparences. Tant que la profession bancaire demeurera soumise aux règles et aux sanctions des autres professions commerciales et tant que le profit demeurera le moteur principal du régime économique, il sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'inciter les banquiers, responsables de la prospérité de leur entreprise, à octroyer à tel ou tel client de tel ou tel secteur des crédits, utiles sans doute en regard de l'intérêt général, mais jugés inopportuns ou imprudents d'après les critères habituels d'une bonne gestion bancaire.»

Il est évident que tout le problème réside donc dans cette dissociation des intérêts particuliers et d'un intérêt jugé général par d'autres que ceux à qui on demande, en somme, un acte de foi. On est loin, il faut en convenir, d'un système libéral, et seules peut-être sont mûres pour ce genre d'expérience centralisatrice, les économies ayant souffert d'événements dont le prix, en terme monétaire, s'est exprimé par une inflation démesurée.

On aurait tort, toutefois, d'appeler socialisme ce qui n'est, en somme, que coordination des efforts.

Car cette rançon a tout de même son prix, dans l'expérience française. La centralisation des risques commerciaux a très vite laissé apparaître les insuffisances du système bancaire, en face de l'immensité des besoins de crédits. On s'est dès lors ingénié à créer des substituts aux moyens traditionnels. Il faut lire, sur cette multiplicité des formules françaises, les longues descriptions que nous en donne Philippe Aymard, auxquelles d'ailleurs l'auteur a eu l'excellente idée d'ajouter des reproductions d'états administratifs. C'est là une façon très claire de compléter un exposé de grande densité.

\* \* \*

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'épargne. L'exposé, très poussé sur le plan des réalisations techniques, tourne en fait autour de deux idées maîtresses. La première idée est sans doute un lieu commun, mais dont l'évidence a longtemps été oubliée: «la confiance ne se décrète pas — rappelle Aymard —, elle se mérite». La seconde idée sur laquelle repose l'exposé est celle d'une impossibilité d'un appel à l'épargne en l'absence d'une stabilité générale (politique, autant qu'économique). L'exemple français revêt, sur ce sujet, une valeur exemplaire. Dans la France de l'après-guerre en effet, tout semblait faire obstacle à un renouveau des investissements privés en obligations. Ni les conditions politiques, ni l'instabilité monétaire ne paraissaient rendre au public sa confiance dans les fonds d'État. Philippe Aymard a brossé de cette difficile période un tableau à la fois complet et judicieux, mettant nettement en lumière les conditions nécessaires à une reprise de la confiance. Sans doute faut-il se rappeler que la France sortait exsangue du conflit, de telle sorte qu'une inflation par endettement public et vente de titres au système bancaire devenait inévitable. Mais, en fin de compte, il apparaît très nettement que les autorités publiques ont su faire preuve d'imagination, multipliant en particulier les formes d'emprunt.

Quoi qu'il en soit, c'est aussi à une réhabilitation de la thèse psychologique chère aux économistes français que nous permet d'assister l'expérience française.

N'y aurait-il que cette leçon à tirer de l'ouvrage de Philippe Aymard (et il y en a bien d'autres, en réalité), ce livre constituerait déjà une importante contribution à l'édification d'une documentation en matière bancaire.

Jean Mehling